

A propos des problèmes des retraites :

Créer des formules de travail à temps partiel

MON article sur le problème des retraités (1) m'a valu un abondant courrier dont je remercie ceux qui m'ont fait part de leurs suggestions et de leurs critiques.

Maurice Charbonnier, membre de la C.G.T., écrit à ce sujet :

« Nous devons aider les grandes Centrales syndicales, pour leur revendication : la retraite à 60 ans, à 60 p. cent du salaire pour la pension. La retraite est faite par une cotisation ouvrière et patronale. Si cette cotisation n'est pas assez élevée, elle pourrait être augmentée. Le modernisme, le machinisme permettent actuellement que la machine travaille pour les hommes. »

Maurice Talut, président de l'U.D.-C.F.T.C. du Lot, envoie une très intéressante étude sur la question des retraites et du chômage. Il pense que *« Poser le problème de l'abaissement de l'âge de la retraite et son incidence sur le chômage est une façon de l'escamoter et entrer dans le jeu du capitalisme, qui exploite l'homme et qui, une fois celui-ci devenu inapte, le rejette, ce qui arrive bien avant 60 ans. »* Notre correspondant souligne également la nécessité de remédier au sous-développement de certaines régions pour combattre le chômage.

Gabriel Adam, de la Fédération de Saône-et-Loire, militant syndicaliste, insiste sur le fait que la majorité des travailleurs est favorable à la retraite à 60 ans, et il ajoute : *« D'ailleurs, dans certains travaux, et je t'en parle en connaissance de cause, car je travaille en fonderie, beaucoup d'ouvriers n'arrivent pas à la retraite car ils meurent souvent avant 60 ans. »*

Cependant, il y a une question d'insuffisance des retraites de la Sécurité sociale basée sur les dix dernières années de travail : *« Or, ce sont justement ces dernières années où le rendement est le plus faible, donc qui dit rendement dit salaire plus faible et retraite plus faible. »*

Paul Boschet, de la fédération du Gard, souligne les différences qui existent en matière de retraites entre les travailleurs du secteur public et ceux du secteur privé : *« Pourquoi certaines catégories de travailleurs sont*

exploitées jusqu'à la limite de leurs forces, on ne les met à la retraite que lorsqu'on ne peut plus rien en tirer (comme un citron pressé dont on a exprimé tout le jus), alors que d'autres, fonctionnaires, militaires etc., sont mis en retraite encore jeunes, en pleine force et pas du tout usés ? C'est à eux qu'il faudrait interdire d'avoir une occupation salariée, car leur retraite est souvent très confortable. »

A Delbes, de Villeurbanne, écrit : *« Je maintiens que les retraites à 60 ans peuvent diminuer le chômage dans certaines proportions non négligeables. »* Mais notre correspondant souligne également : *« Il faut obtenir des retraites décentes pour les petits retraités, les retraites S.S. + U.N.I.R.S. n'étant pas suffisantes pour ces derniers. »*

De la longue étude jointe à la lettre de Delbes, nous extrayons par ailleurs les remarques suivantes : *« Des dépenses supplémentaires provenant des retraites à 60 ans viendraient se retrancher certaines dépenses actuelles, dans bien des cas : allocations de chômage, et peut-être d'autres, assistance médicale gratuite, assistance judiciaire gratuite, allocation-logement, etc. »*

Bien des salariés préféreraient avoir la retraite à 60 ans. Moralement, il est préférable d'être retraité que chômeur. »

Steiger, de Villemonble, met en cause le régime capitaliste qui laisse des oisifs et crée certains emplois plus ou moins utiles. Il préconise de *« diminuer l'âge de la retraite soit du fait d'une productivité accrue, soit du fait d'une augmentation des effectifs, avec bien sûr formation professionnelle — d'où réforme de l'enseignement, orientation, planification socialiste. »*

F. Mercier, de Paris, écrit : *« Jamais l'État ne pourra accorder à l'ensemble des retraités une pension vitale, et ce n'est certainement pas avec 40 ou 58 p. cent du traitement de base qu'ils pourront subsister honorablement. Nous voyons chaque mois l'augmentation du coût de la vie, par contre, les pensions ne subissent pratiquement aucun relèvement, et elles ne constituent, en effet, qu'une petite, bien petite partie du salaire. Quelle solution reste-t-il à ce retraité qui veut vivre décemment, comme il*

en a le droit ? Trouver une occupation ! Est-ce toujours dans le domaine du possible ? Certes non. »

Dans ces conditions, notre correspondant préconise la solution suivante :

« Que l'âge de la retraite reste maintenu à 65 ans, mais que le gouvernement admette que les salariés (fonctionnaires, contractuels ou autres) désirant prendre leur retraite à 55 ou 60 ans, soient libres de le faire, et que, dans ces conditions, leur pension leur soit versée à partir du jour de leur départ.

D'autre part, que ceux qui souhaiteraient poursuivre leur activité après 65 ans soient maintenus, quitte à leur réserver dans le secteur où ils travaillent des fonctions autres que celles qu'ils occupaient auparavant. »

Pierre Orleange, de Paris, pense aussi qu'il faudrait « laisser la possibilité, soit de prendre la retraite à 60 ans, soit de poursuivre l'activité jusqu'à 65 ans », la retraite étant dans ce cas améliorée en fonction du nombre d'années de travail effectuées. Notre correspondant précise : « Pour celui dont l'état de santé ne permettrait plus de travailler à 60 ans ou entre 60 et 65 ans, il pourrait obtenir la retraite avec une majoration la portant au niveau que sa retraite aurait atteint en cas de départ à 65 ans. »

Par ailleurs, « Pour les vieux qui désirent s'employer, il faut leur laisser la possibilité de le faire. Il faudrait prévoir des secteurs où ils conserveraient en travaillant un meilleur moral (jardinage, propreté, décoration). Dans une société bien faite, cela ne devrait pas amener de risque de chômage. On devrait construire des maisons de retraite confortables, des foyers où ils pourraient s'intéresser à une activité quelconque. »

Albert Sautereau (XI^e section S.F.I.O., de Paris) fait d'intéressantes suggestions en ce qui concerne l'utilisation de la main-d'œuvre âgée : « Donc, en France, dans l'industrie — particulièrement — il doit y avoir ces

prochaines années, création de plus de 200.000 nouveaux emplois — ceci dû à la politique du plein-emploi et de l'adaptation des nouvelles techniques. Donc, se posera le problème de l'utilisation de la main-d'œuvre âgée, en attendant la relève... La Thomson-Houston engage des ingénieurs de 60 ans et plus, ceci afin d'encadrer ses jeunes ingénieurs, surtout dans les problèmes de réalisations et de mise au point. Ce type d'encadrement peut être envisagé aux bureaux de dessin, de méthodes, dans les ateliers et les services administratifs. Car ce n'est un secret pour personne que nous manquons de main-d'œuvre qualifiée, ceci surtout depuis la suppression des écoles d'apprentissage d'entreprise. »

En conclusion, si nous devons lutter pour l'abaissement de l'âge de la retraite — en particulier pour les travailleurs du secteur privé qui remplissent les tâches les plus pénibles — nous devons aussi obtenir une amélioration du montant des retraites, afin que le droit à la retraite soit autre chose pour une grande partie des travailleurs que le droit de crever de faim. A cet égard, la proposition des organisations syndicales de calcul des retraites du régime général sur les dix meilleures années de salaire des années d'activité doit être retenue en premier lieu.

D'autre part, il convient de permettre, à titre facultatif, la possibilité pour les travailleurs âgés de se maintenir en activité au-delà de l'âge d'ouverture du droit à pension. Mais il faut que certaines catégories d'emplois soient réservées à ces travailleurs et que soient étudiées au besoin des formules de travail à temps partiel.

M.C

(1) T.-S. du 12-1-63.